

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES**

Nombre de membres

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la
Municipal		délibération
15	15	12 + 1

Séance du 8 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de COURS-LES-BARRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MANCION, Maire.

Date de la convocation
2 décembre 2022

Date d'affichage
2 décembre 2022

PRESENTS : MM. MANCION. BONDOUX. BONNET.
Mme BONTEMPS. MM. DUDRAGNE. FOURY.
Mmes LAGRANGE. LEGER. MM. LESZYNSKI.
MENERAT. Mmes THIBAUT. VACHER.

Objet de la délibération

TRAVAUX DE
RENOVATION
DE L'ECLAIRAGE
PUBLIC RUE
DE LA CHAUME

PARTICIPATION
DE LA COMMUNE

ABSENTS :

M. MARGELIDON qui donne pouvoir à M. MANCION.
Mmes AMIOT. LELOUP.

Monsieur Pascal LESZYNSKI a été nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cours-les-Barres a prévu de réaliser des travaux de rénovation de l'éclairage public Rue de La Chaume.

La commune ayant transféré au Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) la compétence éclairage public par délibération du 26 février 2009, les travaux seront financés par le Syndicat et une participation sera demandée à la collectivité.

Le montage financier des travaux est estimé de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel	Montant total H.T.	Montant de la TVA	Participation de la commune
Rénovation éclairage public suite à une panne Rue de La Chaume	651,59 €	A la charge du SDE 18	325,80 € (50 %)

.../...

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera calculé en fonction du montant réellement acquitté par le SDE 18.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le montage financier tel que défini ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le plan de financement prévisionnel proposé par le SDE 18.

Les crédits nécessaires au règlement de la participation financière à verser au SDE 18 sont inscrits au budget de l'exercice 2022, chapitre 20.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an indiqués ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 13 décembre 2022.

Le Maire,

Pierre MANCION



Le Secrétaire de Séance,

Pascal LESCZYNSKI

Date d'affichage en Mairie le : 15.12.2022

Date d'envoi à la Préfecture le : 15.12.2022